



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

DLM – 19 décembre 2023

Communiqué

Eoliennes du banc de Guérande

Redémarrage prévu le 24 décembre : ce n'est pas un cadeau !

EDF-R annonce un retour de capacité de production à 50% le 21 décembre... Et à 100 % début janvier 2024...

Re-démarrage effectif de la production partielle ce vendredi 22 à minuit/1 heure.

Peut-être que les contribuables se réjouiront d'une moindre subvention à EDF pour l'achat prioritaire de la production électrique éolienne en novembre-décembre...

Ce qui est rassurant, c'est que cette absence de production aura été compensée par de la production pilotée (nucléaire et hydraulique), décarbonée, et que le déséquilibre du réseau RTE qu'impliquent les productions éoliennes intermittentes aura été moindre tout ce mois de décembre !... Et les habitants de Loire-Atlantique n'ont pas manqué pour autant d'électricité !

Un arrêt qui remonte au 8 novembre

Arrêt des 80 éoliennes prolongé du 15 au 24 décembre, après déjà l'arrêt de production de 20 éoliennes (1/4 de la puissance installée : 120MW) depuis le 8 novembre 2023 à 01:00, après les deux coups de vent des 2-5 nov et avant ceux des 8-10 nov. Mais d'après EDF-R, cela n'a rien à voir avec les tempêtes de novembre...

Le 16 novembre, lors de la réunion de suivi et de concertation sous la présidence conjointe du Sous-Préfet de St Nazaire et du Préfet Maritime Atlantique, DLM a posé la question de la raison de cet arrêt de production des 20 éoliennes : EDF-R n'a pas répondu et les préfets n'ont pas insisté pour obtenir une réponse... Pourquoi ?

Les explications données par la communication d'EDF-R sont quand même un peu légères, pour ne pas dire mensongères par omission !

Un débat public sur l'avenir de la mer, organisé par la CNDP¹ du 20/11/2023 au 26/04/2024

Comment participer intelligemment au débat public sur les zones propices au développement de l'éolien "offshore" sans avoir les retours d'expérience de la 1^{ère} centrale éolienne en mer française ? Pourquoi se précipiter encore à définir des zones propices sur les diverses façades maritimes, si c'est sur des bases totalement fausses comme le facteur de charge annoncé à 41,5% et réel de 30% sur cette année 2023 ?

Comme la ministre Pannier-Runacher et le Gouvernement, Le président Macron se paient de mots sur le développement éolien, en tenant ces propos hallucinants: « *Et là-dessus, sur l'éolien flottant, on sait que c'est une filière d'avenir², on sait que c'est une filière d'ailleurs où il y a l'acceptabilité³ beaucoup plus que sur certains paysages ou certaines façades. On sait qu'il faut investir parce qu'aujourd'hui, on n'est pas tout à fait rentable. C'est plus compliqué technologiquement. Moi j'y crois⁴. Je veux qu'on soit des leaders² dans l'éolien flottant. Et c'est pour cela qu'on va mettre près de 200 millions d'euros dans notre stratégie sur l'éolien flottant et sur nos grandes infrastructures portuaires.*» (Extrait de l'intervention d'E. Macron aux 18^e assises de l'économie de la mer (28/11/2023). www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-21997-fr.pdf)

Contact : defensedelamer@gmail.com ou 06 8020 3840

[1] Commission Nationale de Débat Public

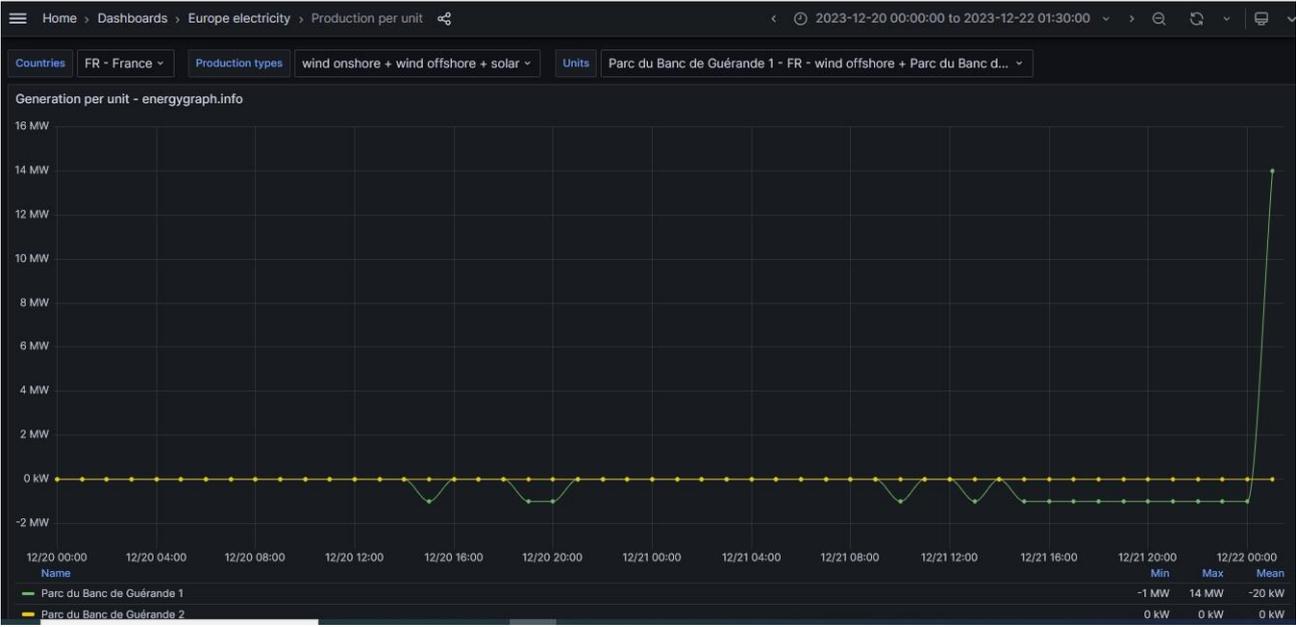
[2] Filière d'avenir : c'est ce qui justifiait déjà en 2011 le lancement du 1^{er} appel d'offres. Où est cette filière française aujourd'hui ?

[3] Acceptabilité visuelle : posées ou flottantes, il faut une distance d'au moins 30 à 40km pour en réduire la visibilité, bien au-delà de la limite fatidique des 12milles... Voir ce qu'il en est en réalité avec le projet de Groix/Belle-Ile

[4] Méthode Coué comme en 2011, ou bien incapacité à tirer les enseignements des constructions actuelles ?



8 Novembre – 2 Décembre 2023



20 & 21 décembre 2023 : avant de redémarrer